15 mars 2016

S. Thomas

**03 mars 2016**

Faisabilité d’une garderie périscolaire le matin – 2ème rencontre

ordre dU jour

|  |  |
| --- | --- |
| **participants**  invités  Lionel Bretin (Lazare-Goujon), Céline Daval-Issad (Jules-Ferry), Cécile Poisson (Jules-Guesde), Anne Fournier Roffet (Jules Guesde), Marie-Christine Mabboux (Edouard-Herriot), Amélie Debreyne (responsable périscolaire) Sonia Thomas (responsable service enfance),  *Excusés : Axelle Bruchet (Jules-Ferry), Catherine Bégard (Louis-Armand), Pauline Schlosser (Saint Exupéry) Daphné Pelissero-Bogo (directrice de l’éducation)* |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **copies**  F. Carisé, DGA, D. Berthilier, adjoint au Maire, M. Soares, conseiller municipal |  |

|  |
| --- |
| **1 – Elaboration d’une proposition de fonctionnement, après le retour des parents d’élèves élus**  synthèse  **Horaires ?**   * **Début : 7h30**   Echange sur la possibilité de sonder, lors de l’enquête, sur une ouverture à 7h, avec deux alertes de fonctionnement : augmentation du coût pour un faible effectif d’enfants et l’impossibilité de respecter l’amplitude horaire de travail des agents puisque le soir ils terminent à 18h15.   * **Fin de l’accueil : 8h00**   Raisons partagées : il paraît peu probable que les parents souhaitent payer pour 10 mn de garde – il est nécessaire d’avoir un temps de battement suffisamment important avant l’ouverture du portail aux enfants pour le temps scolaire – il est nécessaire de laisser un temps suffisant pour d’éventuels trajets à pied vers les groupes scolaires en cas de regroupement pour le temps de garderie.   * **3 créneaux d’ouverture : 7h30/7h45/8h** * **Organisation de la garderie le mercredi :** le chiffrage est bien effectué sur 5 jours, mais cela peut être une question dans l’enquête pour déterminer le besoin.   **Accès et lieu ?**   * **Un seul lieu d’accueil par groupe scolaire, si l’effectif le permet**   Voir si cela est possible plutôt en maternelle pour l’accès aux sanitaires pour les petits   * **Le regroupement de groupes scolaires pour la garderie est validé sur le principe**   Il ne s’agit pas d’un choix « du cœur », mais pour des raisons de rationalisation des dépenses.  Les 6 regroupements envisagés (Prévert/Herriot, Truffaut/1 groupe scolaire du Tonkin –Tonkin/Lakanal ou Armand - Pasteur/Ferry – Jouhaux/Perrin ou Jaurès – Renan A et B) paraissent pertinents à tous : reste à voir les temps de trajets à pied avec des enfants de maternelle car très peu de temps pour arriver en élémentaire (8h20/8h30)  Présentation de nouvelles simulations de coût et de tarifs, avec 25 enfants par jour /groupe scolaire, et selon 3 hypothèses sur le nombre de garderies sur la ville :  Si 26 groupes scolaires : 3.90 € par jour/enfant  Si 23 groupes scolaires : 3.45 €/jour/enfant  Si 20 groupes scolaires : 3, 00 € par jour/enfant   * **Les enfants seront confiés à l’animateur par les parents à l’entrée de l’école.**   Cela permet d’éviter la circulation des parents dans le groupe scolaire.  Ca nécessite en revanche bien la présence de 3 animateurs (un au portail et les deux autres avec les enfants), et si possible que cet animateur référent soit toujours le même pour faciliter la séparation pour les enfants.    **Nombre d’encadrants, quels encadrants ?**   * **3 encadrants par groupe scolaire**   L’accueil au portail nécessite qu’un adulte soit dédié à l’accueil et l’accompagnement des enfants jusqu’au lieu d’accueil  Le fait d’accueillir des enfants de maternelle nécessite un accompagnement plus important, notamment pour le passage aux toilettes, en cas de séparation difficile, l’habillement etc…  Cela permet d’assurer l’ouverture même avec un encadrant absent de dernière minute qui n’aura pas pu être remplacé   * **Qualité des encadrants envisagée** : animateurs périscolaires (permet d’être déjà identifiés par les enfants), des enseignants volontaires, des assistants maternels * **La présence du coordonnateur ou du coordonnateur adjoint** est sécurisante pour les parents et évite la multiplication d’acteurs dans le groupe scolaire (interlocuteur familles, formation aux questions de sécurité, et à la gestion, attributions de moyens techniques….)   Par contre, ils auront alors des journées longues, donc à construire avec ces équipes   * **En cas d’absence de dernière minute** **d’un encadrant** : peut-on prévoir une astreinte d’ATSEM en dépannage ?   **Déroulement / activités ?**   * **Activités calmes, libres, en autonomie**   Eviter les activités pouvant favoriser l’excitation / impossible de mettre en place des activités organisées   * **Prévoir le temps du trajet à pied** en cas de regroupement des groupes scolaires   Avec deux encadrants, il est nécessaire d’appréhender le temps de trajet, notamment avec les enfants de maternelles.   * **L’apport d’un goûter ?**   Cela permet aux enfants de gagner un ¼ h de sommeil et semble possible en l’absence d’activité encadrée.  Les limites : quid du nettoyage de la salle après l’activité, régulation entre les enfants qui auront ou pas de goûter, où fixe-t-on la limite de ce qui reste de la compétence parentale et ce qui peut être délégué dans un accueil collectif ?  **Modalités d’inscriptions ?**   * **Toutes les tranches d’âge** doivent pouvoir être accueillies * **Pas de condition d’emploi pour les parents** * **La réponse à un besoin ponctuel doit être possible**   Raisons : permettre la possibilité d’en bénéficier dans le cadre d’une recherche d’emploi/ la demande est forte aussi pour du dépannage / autant ouvrir le plus possible avec l’objectif d’autofinancement / permet de répondre aux besoins de garde alternée ou des horaires de travail par roulement   * **Prévoir un tarif normal avec** le même délai d’inscription ou de modification que le périscolaire actuel (2 semaines) et **possibilité de prévoir aussi un tarif non prévu**, pour permettre le dépannage. Les familles comprennent que dans ce cas, le tarif est plus élevé   **Type de tarif ?**   * Les parents font remonter de manière forte la nécessité d’un **tarif au quotient familial**, même si cela est plus lourd en terme de gestion administrative et rend complexe la fixation du seuil permettant de vérifier de l’autofinancement du service * **La facturation uniquement au forfait ne permet pas de répondre aux besoins ponctuels** donc n’est pas pertinente et risque de freiner de nombreuses familles.   Par contre, peut être envisagé éventuellement un forfait pour les réguliers (accessibilité financière favorisée pour les parents qui travaillent tôt mais avec des revenus faibles) et un autre tarif pour les accueils ponctuels, mais la coexistence de plusieurs tarifs complexifiera certainement la gestion administrative   * **Risque de comparaison avec les tarifs de restauration et de périscolaire** qui seront comparativement bas, par rapport à la garderie du matin   Proposition : ne pas l’appeler « périscolaire » ?  Demande qu’une simulation soit faite sur les tarifs moyens du midi et du soir, pour voir à quel niveau de fréquentation on atteint le seuil d’autofinancement.   * **Seuils envisagés** : 2.50 € maximum pour les familles à bas salaires, 4.50 € pour les familles aux plus hauts revenus.   Pour information, le coût d’une nourrice agrée est actuellement entre 3.50 € et 4.50 € / h / enfant sur le temps périscolaire (avant aide de la CAF et déduction fiscale).  La difficulté de garde sur ce temps n’est pas uniquement liée au coût mais aussi du refus des nourrices d’assurer cet accueil lorsque l’enfant est scolarisé en journée complète.   * **Le fonctionnement par carnet de tickets proposé ne semble pas adapté** : génère autant de travail administratif et semble contraire aux règles de comptabilité public qui vent que les collectivités ne facturent qu’une fois le service fait.   **2 - Les éléments de l’enquête :**   * Prévoir une introduction pour expliquer : l’étude de faisabilité d’une garderie du matin / la nécessité de l’autofinancement de ce service / objectif différent du périscolaire du soir, puisque surtout pour répondre au besoin de garde des familles sur ce temps * demander le groupe scolaire, combien d’enfants dans la famille, maternelle/élémentaire * interroger sur le besoin : 1j, 2j, 3j, 4j, 5j / toute l’année, par période, ponctuellement * prévoir 3 hypothèses de tarifs, avec l’utiliserez-vous (oui/non) : tranche 1 (2.50/3 €), tranche 2 (entre 3 et 4€), tranche 3 (4.50/5€) * interroger sur la question du regroupement de la garderie avec un groupe scolaire voisin : uniquement dans les écoles concernées   **3 – Modalités de poursuite de ce travail collectif**  Sonia Thomas fait part au groupe de travail de la nécessité, avant de lancer l’enquête, de premiers arbitrages par l’élu, pour éviter d’interroger sur des organisations, modalités d’inscription, et tarifs qui ne seraient pas retenus.  Il est donc proposé qu’une rencontre du groupe de travail avec Damien Berthilier soit la prochaine étape.  Plusieurs parents font retour de leur interpellation sur le calendrier : si l’enquête n’est pas lancée très rapidement, il deviendra difficile que le service fonctionne pour septembre 2016.  Sonia Thomas rappelle, comme cela a déjà été dit lors du précédent groupe de travail, qu’à la vue des différentes étapes nécessaires pour mettre en place un nouveau service de garderie sur toutes les écoles de la ville, elle émet des réserves pour une mise en œuvre dans des conditions satisfaisantes pour la rentrée 2016, et qu’il est de son rôle d’en faire part à l’élu.  A titre d’exemple : distribution et traitement de l’enquête, travail avec les personnels concernés pour la modification de leurs horaires et missions, arbitrages sur les modalités d’organisation et de tarification, ajout au dossier d’inscription périscolaire (distribué début mai dans les cartables), modification du logiciel, modifications des modalités d’entretien des locaux concernés…..  Un parent demande si cela devra faire l’objet d’une délibération en conseil municipal : l’adjoint à l’éducation ne décide en effet pas seul puisque la création d’un nouveau service à des conséquences sur différents champs, donc il sera nécessaire en effet que l’équipe municipale en échange et arbitre, arrête aussi les tarifs, les modalités de rémunération des agents sur ces temps par exemple.  Il est demandé aussi si des échanges avec les directeurs d’école ont eu lieu sur ce projet. Il est encore un peu tôt pour le faire, mais ce sera en effet une étape à prévoir avant la mise en œuvre.  Les parents font retour que l’organisation à la rentrée 2017 parait bien lointaine, et que du coup, le lancement de l’enquête doit pouvoir être suivie de la mise en œuvre de manière pas trop éloignée.  Il est convenu qu’une proposition de rencontre avec Damien Berthilier puisse être faite rapidement. |

**Le mardi 29 mars 2016, à 18h30**  
**Lieu : salle des commissions, 2ème étage de l’hôtel de Ville**

prochaine réunion

**Entrée par la porte située place Lazare Goujon (code : 1607)**